



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## charges

Question écrite n° 70671

### Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'allègement des charges pesant sur les industries. Le poids des cotisations sociales à la charge des employeurs représente en France 11 % du PIB, soit le niveau le plus élevé des pays développés (6,2 % pour l'Allemagne) alors que la moyenne des pays OCDE se situe à 5,3 %. Le mouvement d'allègement des charges sociales sur les bas salaires est largement engagé. Toutefois, au moment où un débat se profile sur la création d'une assurance dépendance (5e pilier), il est urgent de lancer en 2010 une expérimentation d'un nouvel allègement des charges sociales (qui pourrait être progressif, en commençant par exemple par le versement transport) ciblé sur les bas salaires (de 1 à 1,6 SMIC) compensé par une augmentation de la TVA, qui pourrait être aussi progressive (rappel : un relèvement de 1,5 point du taux normal, de 19,6 %, soit 21,1 % rapporte 9 milliards d'euros). L'hypothèse d'un relèvement de 1,5 point de la TVA décrite techniquement dans une note de Mme Lagarde à M. Fillon permettrait un gain net de 300 000 emplois dans les secteurs concernés sous réserve d'éliminer les difficultés de recrutement dans des secteurs tels que ceux du bâtiment ou de l'hôtellerie restauration dans la mesure où « l'emploi est particulièrement sensible à son coût ». Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70671

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1266

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)